CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58191** **VALABLE JUSQU'AU** **10/12/2026**

ÉDITÉ LE 22/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Raison sociale : SAS REGGIORI

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/05/2010

Capital : 128 000

6 IMPASSE DE LA MARGELLE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 383255106

Siret : 383 255 106 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4028051

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C37212F1247002 / 001 530071/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C37212F1247002 / 001 530071/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 03 80 46 10 32 **Fax :** 03 80 46 66 21

Portable :

Responsabilité légale :
REGGIORI-GASPARD CELINE DIRECTRICE GENERALE / REGGIORI CHARLES PRÉSIDENT

Site Internet : https://www.reggiori.fr/

E-mail : sas.reggiori@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 155 968 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4421	Structures métalliques	3	20/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/12/2025 10:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.